

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

AIDE INDIVIDUELLE À L'ÉMANCIPATION SOLIDAIRE - (N° 3724)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« Toute personne résidant en France de manière stable et effective »

les mots :

« Tout français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le parti socialiste entend-t-il ouvrir un salaire de base aux ressortissants étrangers sur le sol français ?